

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**UNI.H.A
FILIERE SERVICES**

MARCHE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Début de marché au 1er Avril 2020

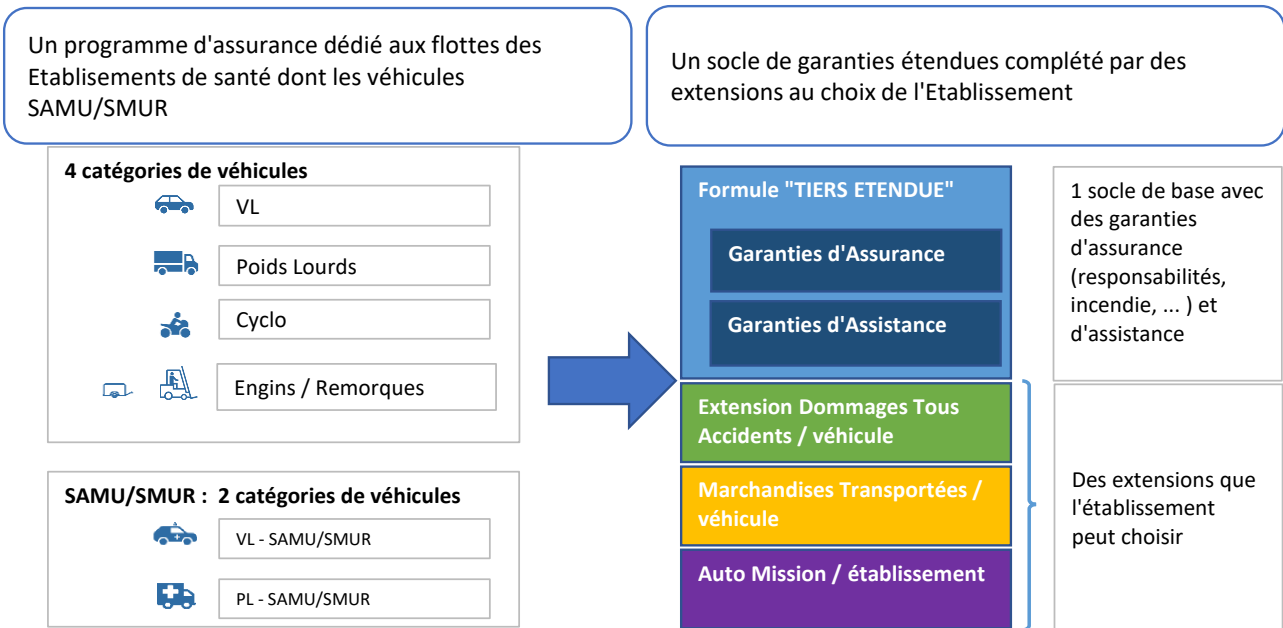
Adhésion en Groupement de Commande ou Centrale d'Achat



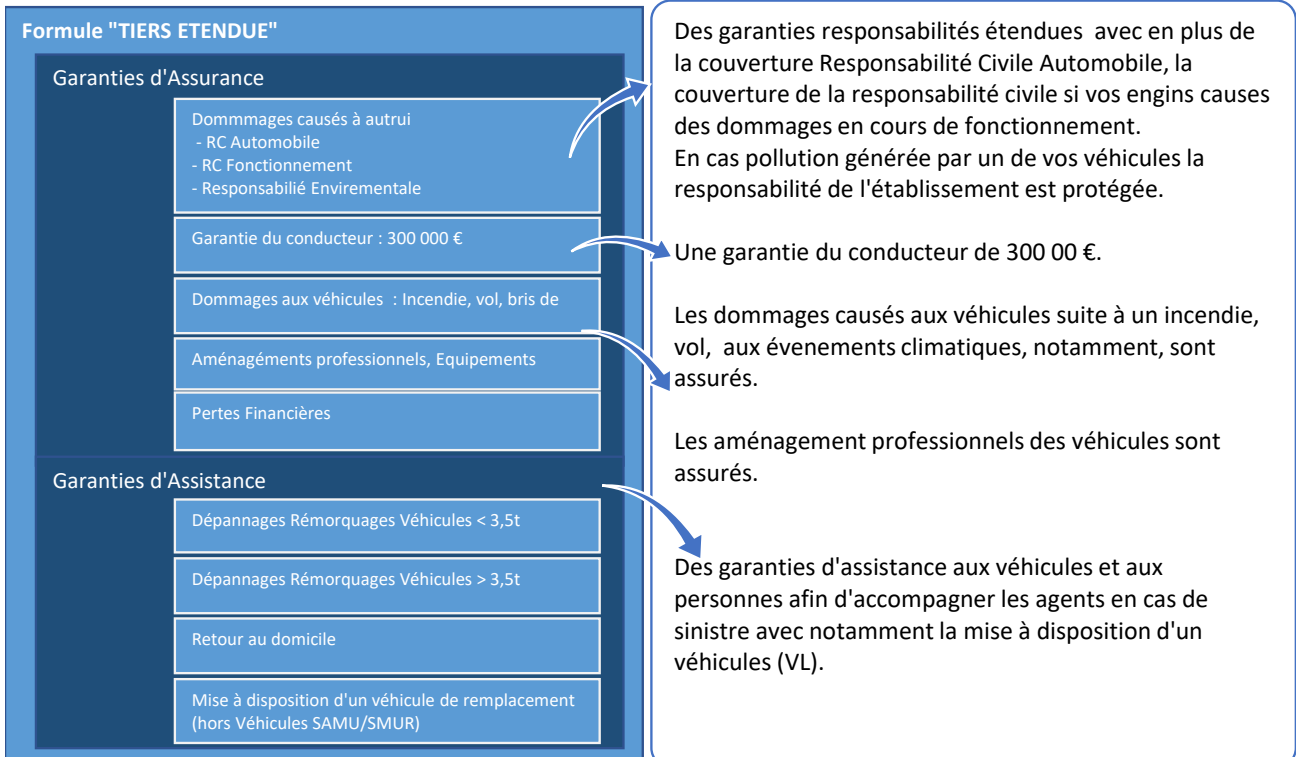
Présentation du programme

1/2

L'objectif du cahier des charges est de permettre une massification des achats tout en permettant à chacun des membres de personnaliser ses couvertures à travers :



Présentation des garanties "socle"



Présentation du programme

Présentation des extensions

2/2

Extension Dommages Tous Accidents:	
Véhicules Légers :	Pour les véhicules de moins de 5 ans Pour les véhicules de moins de 7 ans Pour les véhicules de moins de 10 ans Pour tous les véhicules
Poids Lourds	Pour les véhicules de moins de 7 ans Pour les véhicules de moins de 10 ans Pour tous les véhicules
Engins, Remorque :	Pour les véhicules de moins de 7 ans Pour les véhicules de moins de 10 ans Pour tous les véhicules
Véhicules SAMU/SMUR - VL et PL :	Pour les véhicules de moins de 7 ans Pour les véhicules de moins de 10 ans Pour tous les véhicules

Avec l'extension Dommages Tous Accidents, l'assureur garantit les détériorations accidentelles subies par le véhicule assuré, résultant de :

- * collision avec un véhicule, un animal ou un piéton ;
- * choc contre un corps fixe ou mobile ;
- * versement sans collision préalable

L'extension "Tous Dommages Accidents" est proposée par catégorie de véhicule en fonction de leur âge afin de permettre à chaque établissement de choisir quels sont les véhicules à assurer.

Les matériels et marchandises transportées par les véhicules sont assurés y compris pendant les opérations de chargement et de déchargement.

Cette garantie peut être accordée pour un nombre de véhicules à définir selon les besoins de l'établissement.

Marchandises Transportées :

Véhicules et PL du SAMU/SMUR :	15 000,00 €
	30 000,00 €
	60 000,00 €
	75 000,00 €
	100 000,00 €
	150 000,00 €







Véhicules et PL	15 000,00 €
	30 000,00 €
	60 000,00 €

Auto Mission

4 options de KM par an proposées
jusqu'à 20 000 KM
de 20 000 KM à 50 000 KM
de 50 000 KM à 100 000 KM
100 000 KM et plus

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre d'une mission ne sont pas assurés par leur contrat d'assurance en cas d'accident. Le contrat d'assurance Auto Mission permet de couvrir la responsabilité de vos agents en cas d'accident. Cette extension est souscrite par établissement en fonction du nombre de km parcourus par les Agents.

Catégories de Véhicules

Catégories de véhicules :	
	<p>Catégorie 1 : Véhicules Légers</p> <p>Véhicules de tourisme, ou utilitaires, d'un poids total en charge égal, ou inférieur, à 3,5 tonnes y compris les véhicules de transports sanitaires mais hors SAMU/SMUR.</p>
	<p>Catégorie 2 : Poids Lourds</p> <p>Les camions, tracteurs routiers, semi-remorques, remorques et autres véhicules, d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes.</p>
	<p>Catégorie 3 : Cyclos et Assimilés</p> <p>Les véhicules motorisés à 2 ou 3 roues</p>
	<p>Catégorie 4 : Engins et Remorques</p> <p>Les chariots de manutention, engins de chantier et de levage, tracteurs et machines à usage agricole ou forestier Les remorques d'un poids total supérieur à 750 kg y compris dédiés au SAMU/SMUR</p>
Véhicules SAMU / SMUR	
	<p>Catégorie 6.A : Véhicules légers SAMU/SMUR</p> <p>Véhicules des catégories 1 dédiés au SAMU/SMUR</p>
	<p>Catégorie 6.B : Poids Lourds SAMU/SMUR</p> <p>Véhicules des catégories 2 dédiés au SAMU/SMUR</p>

Présentation des Garanties

Garanties d'Assurance	Détail des garanties	Garanties 2020	Franchise	
FORMULE "TIERS ETENDU"	Dommages causés à autrui			
	RC automobile	Dommages corporels	Illimités	Néant
		Dommages suite à faute inexcusable - accident du travail	1 M€ / année d'assurance	
		Dommages matériels et immatériels consécutifs	100M€ / sinistre dont : - dommages résultant d'un incendie et ou d'une explosion : 10 M€ - dommages matériels survenus sur zone aéroportuaire/aérodrome :1,5 M€	
	RC fonctionnement	Dommages corporels	10 M€ / sinistre	
		Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 M€ / sinistre - franchise 10%	
	RC Environnementale		1,5 M€ / sinistre - franchise 10%	
Défense pénale et recours suite à accident		jusqu'à 15 000 € par litige		
Garanties du conducteur				
Dommages corporels du conducteur suite à accident, vol ou tentative de vol		Jusqu'à 300 K€ pour 4 roues jusqu'à 150 K€ pour les 2 ou 3 roues	10% IPP	
Dommages au véhicule : Incendie / Vol				
Incendie	Incendie, explosion, combustion spontanée, chute de la foudre	valeur d'achat pendant les 12 premiers mois suivant la date de livraison valeur de remplacement au-delà	300€ sauf PL : 700 €	
Vol et tentative de vol	Vol ou tentative de vol avec effraction	Indemnisation selon condition incendie		
Bris de glace		oui - valeur de remplacement - sans franchise	Néant	
Attentats et actes de terrorismes	Attentats/actes terroristes,	oui - attentats selon réglementation y compris frais de décontamination	300€ sauf PL : 700 €	
Emeutes et mouvements populaires	Emeutes et mouvements populaires	Indemnisation selon condition incendie		
Catastrophes naturelles	Catastrophes naturelles	Oui - avec franchise légale	Légale	
Evenements climatiques	Inondations et hautes eaux, éboulements de rochers, chute de neige des toitures, chutes de pierres, glissement de terrain, avalanche, grêle, tempête, ouragan, cyclone à l'exclusion de tout autre cataclysm valeur d'achat pendant les 12 premiers mois suivant la date de livraison valeur de remplacement au-delà Franchise de 380 €/véhicule	Indemnisation selon condition incendie	300€ sauf PL : 700 €	
Secours aux blessés	Remboursement des frais de nettoyage et de remise en état des garnitures intérieures du véhicule 4 roues assuré et des vêtements du conducteur et des passagers lorsque ces frais sont la conséquence de dommage résultant du transport bénévole d'une personne blessée.	Max - 500 €	Néant	

Garanties d'Assurance	Détail des garanties	Garanties 2020	Franchise
Aménagements professionnels, Equipements spéciaux, accessoires hors série, effets personnels			
Dommages subis par les effets personnels, objets professionnels ordinaires		A concurrence de 500 €.	Néant
Dommages subis par les accessoires, aménagements ou équipements fixés au véhicule assuré		A concurrence de 1 000 €	Néant
Pertes financières			
Indemnité de rupture anticipée	En cas de perte totale du véhicule assuré cédé à l'assureur et résultant d'un événement couvert par l'une des garanties souscrites au titre des dommages subis par le véhicule, l'assureur régle l'indemnité soit à la société de financement ou de location (dans la limite de sa créance) : - En cas de crédit-bail, leasing, Location longue durée ou avec option d'achat : l'indemnité de rupture anticipée définie par le contrat de financement ou de location, déduction faite, s'il y a lieu, des mensualités non réglées au jour du sinistre et des agios ainsi que de la valeur de l'épave. - En cas de crédit : le capital restant dû au jour du sinistre, déduction faite s'il y a lieu des mensualités non réglées au jour du sinistre et des agios ainsi que de la valeur de l'épave.		Néant
Garanties des batteries sur véhicules électriques	La garantie est étendue aux dommages et intérêts réclamés par le loueur de la batterie du fait de la résiliation du contrat d'abonnement de la batterie à la suite d'un sinistre.		Néant
Assistance - France			
Evenement	Garantie	Prestations d'assistance	
En cas de dommages aux véhicules : - Accident du véhicule - Incendie explosion - Vol et tentative de vol - Catastrophes naturelles - Evénements climatiques - Attentats - Emeutes et mouvements populaires	Dépannage et Remorquage véhic. < 3,5 T y compris SAMU/SMUR	Dépannage ou Remorquage vers le garage du choix de l'assuré ou à défaut le plus proche du lieu de l'immobilisation 300 € / véhicule hors pièces de rechange, coût de réparation, coût de recharge en énergie, de gardiennage Sans franchise km	Néant
	Dépannage et Remorquage véhic. > 3,5 T y compris SAMU/SMUR	Dépannage, Grutage, Remorquage vers le garage de la marque le plus proche 3 000 € TTC / véhicule hors pièces de rechange, coût de réparation, coût de recharge en énergie, de gardiennage Panne - franchise de 20 KM	Néant
	Retour au domicile et poursuite de voyage : Tous véhicules y compris SAMU/SMUR	Si la durée des réparations est supérieure à 2 heures ou suite au vol du véhicule, prise en charge des frais de retour : prise en charge des frais de taxi, billet, location de voiture (limitée à 48h) entraînés par le transport du conducteur et des passagers soit à leur domicile ou lieu de travail ou vers leurs lieu de destination (le coût de poursuite du voyage ne peut excéder le coût de retour au domicile/lieu de travail). Indemnité max de 150€	Néant
	Récupération du véhicule Tous véhicules y compris SAMU/SMUR	Prise en charge du transport pour aller récupérer le véhicule par un agent de l'établissement (taxi ou train 1er classe) ou par un chauffeur qualifié (hors frais de route - essence péages, restaurant). Taxi, 1 billet aller simple, location d'un véhicule de catégorie équivalente (24h) pour le conducteur ou une personne de son choix ou coût d'un chauffeur qualifié - sinon frais limité à 100 €	Néant
	Aide au constat : Tous véhicules y compris SAMU/SMUR	A la suite d'un accident survenu avec le véhicule, l'assureur fournit sur simple appel les informations ou démarches à suivre dans le cadre de l'établissement d'un constat à l'amiable.	Néant
En cas de Panne	Mise à disposition d'un véhicule de remplacement HORS ENGIN, POIDS LOURDS, AMBULANCE ET VEHICULES SAMU/SMUR	Sauf en cas de crevaison et panne ou gel de carburant : 15 jours maximum en cas d'accident, incendie, tentative de vol, catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats, Emeutes. 30 jours en cas de vol (véhicule non retrouvé) 5 jours maximum en cas de Panne hors crevaison, panne et gel de carburant	Néant

Garanties d'Assurance	Détail des garanties	Garanties 2020	Franchise
Extension de Garantie : Dommages Tous Accidents			
Dommages tous accidents	L'assureur garantit les détériorations accidentelles subies par le véhicule assuré, résultant de : * collision avec un véhicule, un animal ou un piéton ; * choc contre un corps fixe ou mobile ; * versement sans collision préalable	valeur d'achat pendant les 12 premiers mois suivant la date de livraison valeur de remplacement au-delà Franchise - 400 €	300 € Sauf PL : 700 €
Extension de Garantie : Marchandises transportées			
Marchandises transportées hors Véhicules du SAMU/SMUR		Montant garantie par véhicule: selon option retenue par l'Etablissement Franchise 300€	300 €
Marchandises transportées SAMU/SMUR		Montant garantie par véhicule: selon option retenue par l'Etablissement Franchise 300€	
Extension de Garantie : Auto-Mission			
Couverture de la Responsabilité Civile Automobile et des Dommages subis par le véhicule personnel des agents/salariés utilisé dans le cadre d'une mission.	4 options de KM par an proposées jusqu'à 20 000 KM de 20 000 KM à 50 000 KM de 50 000 KM à 100 000 KM 100 000 KM et plus		Néant